

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2012

CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 237

présenté par

Mme Bonneton, Mme Massonneau, M. Roumegas, M. Cavard et les membres du groupe écologiste

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 39, insérer l'alinéa suivant :

« La présentation à un examen pour acquérir un diplôme ou à un concours doit être favorisée pendant ou à l'issue de l'emploi d'avenir. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le meilleur passeport pour l'emploi reste le diplôme. Toutes les études et statistiques le démontrent. Il serait regrettable de ne pas inciter les partenaires, bénéficiaires, employeurs et institutions, à favoriser la présentation aux épreuves d'un diplôme ou d'un concours concernant les emplois d'avenir.